

**COMMUNIQUÉ No. 100 – 19 MARS 2024
NOUVELLES CONCERNANT LA LOI 25**

**Aux membres des équipes pastorales,
Aux prêtres, diacres, RSE, APL,
Aux fidèles engagés dans l'animation de leur communauté,
Aux membres des congrégations religieuses,
Au personnel de l'archevêché,**

Chers frères et sœurs,

La Commission d'Accès à l'Information, un organisme gouvernemental, vient de statuer sur une question importante : les églises et les diocèses ne sont pas assujettis à la loi 25.

Cependant, cela ne constitue en aucun cas une justification pour traiter de manière irresponsable les données personnelles que nous gérons. Ces données demeurent toujours sensibles et nécessitent une protection adéquate.

Il est essentiel de souligner notre engagement à traiter les données personnelles de manière responsable, indépendamment des obligations légales. Cela comprend la mise en place de mesures adéquates de protection et de confidentialité pour préserver les informations sensibles. Notre objectif doit être de maintenir des normes éthiques élevées et de démontrer notre dévouement au respect des droits à la vie privée des individus. En mettant en avant notre approche proactive en matière de gestion des données, nous pouvons renforcer la confiance et la crédibilité auprès des parties prenantes tout en promouvant une culture de responsabilité au sein de notre organisation.

Nous vous recommandons donc d'instaurer les deux mesures suivantes en conformité avec ladite loi :

1. Transparence sur la collecte d'informations

- Les paroisses doivent informer les paroissiens sur les informations collectées et leur utilisation, au moment de la collecte.
- Cela s'applique aux registres de sacrements, aux données des donateurs et aux témoins sur le site internet.
- Des « popups » sur le site internet et des formulaires de consentement suffisent pour informer.

2. Option de désabonnement pour les utilisateurs

- Les paroisses doivent permettre aux utilisateurs de se désabonner des listes de diffusion, comme les infolettres.
- Un lien de désabonnement doit être ajouté aux infolettres.

Bien à vous,

Charles Langlois PSS

M. Charles Langlois, PSS
Vicaire général et Modérateur de la Curie
Archidiocèse catholique romain de Montréal